

Comité du programme et budget

Vingt-huitième session
Genève, 10 – 14 septembre 2018

PROJETS SUPPLÉMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

Document établi par le Secrétariat

Informations générales

1. Les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, à sa cinquante-septième série de réunions tenue du 2 au 11 octobre 2017 à Genève¹ :

“i) ont approuvé le financement, à imputer aux réserves des unions financées par des contributions, de l'Union du PCT et de l'Union de Madrid, des projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019 (document A/57/9), pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses;

“ii) notant que l'excédent de l'Union de Madrid pour l'exercice biennal 2014-2015 n'est pas pleinement utilisé pour les projets au titre du PCE pour 2018-2019, ont décidé d'affecter le solde restant, d'un montant de 1,1 million de francs suisses, à des projets intersectoriels relevant du PCE pour la période 2018-2027 qui profitent à toutes les unions. Il était entendu que cette décision était prise à titre ponctuel et exceptionnel;

“iii) ont souligné que les présentes décisions ne préjugeaient pas des discussions visées au paragraphe 2.”

2. En 2017, les États membres ont approuvé le financement au moyen des réserves des projets présentés dans le plan-cadre d'équipement (PCE) pour 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019. Le PCE pour 2018-2027 est conçu comme un document évolutif qui devra donc tenir compte des nouvelles possibilités qui se présentent à l'Organisation au fur et à mesure de l'exécution de son programme de travail au cours d'un exercice biennal donné.

¹ Voir le document A/57/11 ADD. 3.

Dans le courant de 2018, le Secrétariat a mis en évidence des opportunités qui peuvent être classées en deux catégories. La première catégorie est liée à l'évolution rapide du secteur des technologies de l'information et en particulier de l'informatique en nuage, qui permet à l'Organisation de conserver sa capacité de s'adapter à un environnement extérieur en constante évolution. La seconde catégorie est liée aux opportunités offertes par le marché immobilier pour consolider le site de l'OMPI afin de s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins et qu'il permette de garantir la continuité des opérations. Les projets relevant de ces deux catégories seraient intersectoriels et profiteraient à toutes les unions de l'Organisation.

3. Le présent document contient : i) une proposition de deux projets hautement prioritaires relatifs à l'informatique en nuage; et ii) la description du contexte et des besoins relatifs aux futurs projets concernant l'infrastructure des locaux, qui devraient être examinés davantage par le Secrétariat pour que des propositions concrètes puissent être soumises en 2019. Le présent document fait également le point sur l'état d'avancement des projets relatifs au PCE approuvés et d'autres projets spéciaux financés au moyen des réserves, et contient en outre des informations financières connexes conformément à la politique révisée relative aux réserves afin de faciliter la prise de décision des États membres à cet égard.

État d'avancement des projets relevant du PCE approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2013 et 2017 et d'autres projets spéciaux financés au moyen des réserves

4. Les rapports annuels et biennaux sur la performance de l'OMPI présentés au Comité du programme et budget (PBC) contiennent des comptes rendus réguliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des différents projets relevant du PCE approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2013 (document A/51/16) et en 2017 (document A/57/9) et d'autres projets spéciaux financés au moyen des réserves. L'état d'avancement de chaque projet à la fin de 2017 est indiqué à l'annexe XI du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017².

5. Le tableau 1 contient des renseignements actualisés sur l'état d'utilisation du budget à la fin de 2017 et le solde prévu à la fin de 2018 pour chacun des projets financés au moyen des réserves.

² Voir le document WO/PBC/28/7.

Tableau 1: État d'avancement des projets relevant du PCE et d'autres projets spéciaux en cours financés au moyen des réserves

(en milliers de francs suisses)

	Budget total du projet	Dépenses cumulées au 31 décembre 2017	Solde restant de la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre 2017	Dépenses au 19 juillet 2018	Charges au 19 juillet 2018	Réserve pour projets spéciaux prévue au 31 décembre 2018
<i>PCE approuvé à la 51e série de réunions des assemblées (A/51)</i>						
Renforcement de la sécurité	700	221	479	-	-	479
Système de gestion des contenus	2 068	1 338	730	195	470	64
Rénovation du bâtiment du PCT	6 000	1 064	4 936	697	2 705	1 535
Rénovation du sous-sol du bâtiment AB - phase 1	960	793	167	42	122	3
Remplacement des fenêtres du bâtiment AB	300	94	206	-	-	206
Système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman	750	263	487	-	-	487
Sécurité et protection anti-incendie	400	332	68	-	-	68
Sous-total PCE (A/51)	11 178	4 104	7 074	934	3 298	2 843
<i>Autres projets spéciaux</i>						
Base de données du système de Madrid répertoriant les indications acceptables des produits et services	1 200	1 124	76	-	27	49
Projet de planification des ressources de l'entreprise (ERP)	25 341	20 876	4 465	848	893	2 724
Projet d'investissement dans les TIC	5 180	5 005	175	-	-	175
Sous-total des autres projets spéciaux	31 721	27 005	4 716	848	920	2 948
Sous-total des projets financés au moyen des réserves	42 899	31 109	11 790	1 782	4 218	5 791
<i>PCE approuvé à la 57e série de réunions des assemblées (A/57)</i>						
Initiative relative au système mondial de propriété intellectuelle - phase 1	4 547	-	-	327	669	3 550
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT - phase 1	8 000	-	-	122	956	6 922
Plateforme informatique du système de Madrid	6 000	-	-	-	-	6 000
Système d'enregistrement pour les conférences	930	-	-	-	-	930
Studio multimédia	1 700	-	-	-	-	1 700
Travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT	1 950	-	-	129	1 180	641
Systèmes électriques et installations mécaniques dans le bâtiment AB - Electricité et énergie	1 300	-	-	-	7	1 293
Systèmes électriques et installations mécaniques dans le bâtiment AB - Ascenseurs - phase I	430	-	-	-	-	430
Systèmes de sécurité incendie	220	-	-	-	11	209
Équipements de sécurité	400	-	-	-	34	366
Sous-total PCE (A/57)	25 477	-	-	578	2 859	22 040
Total des projets financés au moyen des réserves	68 376	31 109	11 790	2 360	7 077	27 831

6. À la fin de 2017, le solde de la réserve pour projets spéciaux s'élevait à 11,8 millions de francs suisses. Suite à l'achèvement et à la clôture de quatre projets relevant du PCE (système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman, remplacement des fenêtres du bâtiment AB, investissement dans les TIC et sécurité et protection anti-incendie), un montant total de 0,9 million de francs suisses affecté à la réserve pour projets spéciaux est devenu sans objet et sera par conséquent reversé aux excédents cumulés. Selon les prévisions, le montant de la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre 2018 devrait s'établir à 27,8 millions de francs suisses.

Facteurs déterminants pour les projets supplémentaires relevant du PCE

7. Les projets supplémentaires relevant du PCE feront partie intégrante du plan-cadre d'équipement à long terme de l'Organisation pour 2018-2027, présenté aux États membres dans le document WO/PBC/27/9, qui englobe les investissements d'équipement requis sur une période de 10 ans en ce qui concerne les locaux, la sûreté et la sécurité et les projets informatiques pour que l'Organisation continue d'être en mesure d'accomplir sa mission et puisse renforcer et garantir le fonctionnement des systèmes d'enregistrement internationaux. Les deux projets supplémentaires relevant du PCE sont les suivants : i) création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes; et ii) migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage.

8. Les projets supplémentaires relevant du PCE découlent de la nécessité pour l'Organisation de disposer d'une infrastructure informatique souple et modulable, afin que les services puissent être fournis à des utilisateurs répartis dans le monde entier et être rapidement actualisés pour répondre à l'évolution de la demande. Il conviendra pour ce faire de créer une fonction permettant l'utilisation de services en nuage à long terme, ce qui devrait se traduire par

des gains d'efficacité considérables à moyen et à long terme, une résilience accrue de l'Organisation, un renforcement de la sécurité des actifs et systèmes d'information et une plus grande diversité des prestataires de services, entraînant ainsi une diminution des risques. Les résultats des études pilotes initiales sur la migration des applications vers les services en nuage fournis par les prestataires, menées à l'OMPI en 2017, démontrent une résilience et une sécurité de l'information accrue, une plus grande souplesse pour s'adapter à la demande et une amélioration de l'expérience des clients à travers le monde. En outre, la migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage ira de pair avec une diminution du coût global des services fournis par Microsoft, y compris de messagerie électronique, de plus de 30%.

Proposition de financement des projets supplémentaires relevant du PCE au moyen des réserves

9. Les projets supplémentaires relevant du PCE qu'il est proposé de financer au moyen des réserves ainsi que le montant estimé du coût ponctuel de ces projets sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 2: Projets supplémentaires relevant du PCE

(en milliers de francs suisses)

Projets relatifs à la technologie en nuage	Total
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes	2 095
Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage	912
Total des projets relatifs à la technologie en nuage	3 007

10. Le coût total ponctuel des projets supplémentaires proposés est estimé à 3,0 millions de francs suisses. Il n'y a pas de dépenses de fonctionnement ni de dépenses récurrentes liées aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019. Une description détaillée de chacun des projets qu'il est proposé de financer au moyen des réserves figure dans les annexes II et III.

Politique révisée relative aux réserves

11. À sa vingt-troisième session, le PBC a examiné et recommandé aux assemblées une politique révisée relative aux réserves³. L'objectif de la politique révisée est de poursuivre le renforcement de la gestion financière et de la gestion des risques, de fournir des informations améliorées au Secrétariat sur la gestion courante des réserves, y compris les montants recommandés et les liquidités, et de préciser les prescriptions concernant l'établissement de rapports relatifs aux réserves. La politique révisée contient un ensemble de principes révisés relatifs à l'utilisation des fonds de réserve et de roulement, qui figurent à l'annexe I du présent document.

³ Voir les documents WO/PBC/23/8 et WO/PBC/23/9.

Niveau d'utilisation des réserves ¹

12. Le premier principe (principe 1) défini pour l'utilisation des réserves concerne la disponibilité des montants au-dessus du montant recommandé de réserves. Il est estimé que le solde des réserves dépassant le montant recommandé des réserves et la réserve pour projets spéciaux sera de 118 millions de francs suisses à la fin de 2018. Le calcul des réserves disponibles exclut : i) les gains et pertes actuariels; ii) le fonds de roulement et l'écart de réévaluation au titre du principe 2 de la politique révisée relative aux réserves; et iii) le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2018.

Tableau 3: Estimation du montant des réserves disponibles excédant le montant recommandé

(en millions de francs suisses)

Réserves totales ¹ , solde au 31.12.17	179.0
Gains (pertes) actuariels au 31.12.17	-138.7
Réserves totales¹, solde au 31.12.17	317.7
- à l'exclusion des gains (pertes) actuariels	
<i>dont:</i>	
excédents cumulés, solde au 31.12.17	306.0
réserve pour projets spéciaux, solde au 31.12.17	11.8
réserve pour projets spéciaux devenue sans objet ²	-0.9
projets relevant du PCE pour 2018-2019 approuvés	25.5
projets supplémentaires relevant du PCE proposés	3.0
Total estimé de la réserve pour projets spéciaux, projets supplémentaires relevant du PCE inclus	39.3
Total des réserves, à l'exclusion du total estimé de la réserve pour projets spéciaux	278.4
Montant recommandé pour les FRR pour 2018-2019³	160.4
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	118.0

¹ À l'exclusion des fonds de roulement et de l'écart de réévaluation

² À reverser en 2018 aux excédents cumulés dégagés par la clôture des projets suivants: i) système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (487 276 francs suisses); ii) remplacement des fenêtres du bâtiment AB (206 237 francs suisses); iii) investissement dans les TIC (174 941 francs suisses); et iv) sécurité et protection anti-incendie (67 885 francs suisses)

³ Le montant recommandé des réserves est basé sur les montants recommandés pour les unions dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 22,1% du budget biennal total de 725,9 millions de francs suisses pour 2018-2019.

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2018.

13. Comme l'illustre le tableau 3, les 3,0 millions de francs suisses proposés pour les projets supplémentaires relevant du PCE peuvent être supportés sans compromettre le montant recommandé pour les réserves, les soldes prévus étant amplement suffisants.

14. Il convient de noter que, étant donné que les états financiers de l'Organisation sont établis sur la base des normes IPSAS, les dépenses liées aux projets informatiques seront inscrites à l'actif lorsqu'elles remplissent les critères de comptabilisation requis. Pour chaque projet, il sera déterminé si l'inscription à l'actif est permise au titre des normes IPSAS dès que des informations détaillées concernant les coûts et le calendrier de mise en œuvre seront disponibles. Lorsqu'un projet est inscrit à l'actif, les dépenses sont prises en considération tout au long de la vie utile de l'actif correspondant une fois que le projet est achevé et l'actif prêt à être utilisé. Dans ces cas-là, l'impact des dépenses liées à la partie du projet inscrit à l'actif sur les réserves de l'Organisation est par conséquent réparti sur une période plus longue au moyen d'un amortissement annuel, par opposition à un impact immédiat lors de la mise en œuvre du projet.

Répartition des projets supplémentaires relevant du PCE proposés entre les unions

15. Les projets supplémentaires relevant du PCE qu'il est proposé de financer au moyen des réserves sont répartis entre les unions en fonction : i) de la méthodologie utilisée pour chaque union décrite dans le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 (annexe III); et ii) des avantages directs ou indirects qu'en tirent les unions :

Création d'une fonction permettant d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes

- certaines applications bénéficient directement à certaines unions; les dépenses connexes sont imputées au titre des dépenses directes des unions
- les dépenses liées aux applications bénéficiant à la Division des finances et à la Division des solutions opérationnelles seront imputées au titre des dépenses administratives indirectes et des dépenses indirectes des unions respectivement (*principe de la "capacité de paiement"*)

Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la "capacité de paiement"*)

16. Le tableau 4 donne un aperçu de la répartition des coûts des projets proposés par union. Pour ce qui est du premier projet, certaines applications bénéficieraient directement à toutes les unions, à l'exception de l'Union de Lisbonne, et les applications concernant la Division des finances et la Division des solutions opérationnelles bénéficieraient indirectement à toutes les unions. Le second projet bénéficierait indirectement à toutes les unions. Dans la mesure où le solde des réserves des unions de La Haye et de Lisbonne était déficitaire à la fin de l'année 2017, les dépenses imputées au titre des dépenses administratives indirectes et des dépenses indirectes des unions sont imputées aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT et de Madrid. L'excédent de réserves de ces unions par rapport au montant recommandé pour 2018-2019 montre que les unions ne sont pas affectées par des projets supplémentaires proposés relevant du PCE.

Tableau 4: Estimation du montant des réserves disponibles excédant le montant recommandé par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions					Total
	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne		
Réserves totales ¹ , solde au 31.12.17	14,014	163,783	32,054	(29,209)	(1,593)	179,049
Gains (pertes) actuariels au 31.12.17	(7,248)	(103,461)	(24,339)	(3,102)	(544)	(138,694)
Réserves totales¹, solde au 31.12.17 - à l'exclusion des gains (pertes) actuariels	21,262	267,244	56,393	(26,107)	(1,049)	317,743
<i>dont:</i>						
excédents cumulés, solde au 31.12.17	20,524	258,446	54,146	(26,107)	(1,056)	305,953
réserve pour projets spéciaux, solde au 31.12.17	738	8,798	2,247	-	7	11,790
réserve pour projets spéciaux devenue sans objet ²	(57)	(550)	(329)	-	-	(936)
projets relevant du PCE pour 2018-2019 approuvés	250	18,167	7,061	-	-	25,477
projets supplémentaires relevant du PCE proposés	47	2,099	580	281	-	3,007
Total estimé de la réserve pour projets spéciaux, projets supplémentaires relevant du PCE inclus	978	28,513	9,559	281	7	39,338
Total des réserves, à l'exclusion du total estimé de la réserve pour projets spéciaux	20,284	238,731	46,835	(26,388)	(1,056)	278,406
Montant recommandé pour les FRR pour 2018-2019³	17,291	106,784	32,552	3,736	-	160,363
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	2,993	131,946	(14,283)	(30,124)	(1,056)	118,042

¹ À l'exclusion des fonds de roulement et de l'écart de réévaluation

² À reverser en 2018 aux excédents cumulés dégagés par la clôture des projets suivants: i) système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (487 276 francs suisses); ii) remplacement des fenêtres du bâtiment AB (206 237 francs suisses); iii) investissement dans les TIC (174 941 francs suisses); et iv) sécurité et protection anti-incendie (67 885 francs suisses)

³ Le montant recommandé des réserves est basé sur les montants recommandés pour les unions dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 22,1% du budget biennal total de 725,9 millions de francs suisses pour 2018-2019.

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2018.

Note 1: La méthode de répartition des recettes et des dépenses par union est basée sur la méthode utilisée pour l'élaboration du programme et budget pour 2018-2019.

Note 2: L'Union de Madrid a assuré le financement de la contribution de l'Union de La Haye de 3 millions de francs suisses au programme de modernisation informatique des systèmes d'enregistrement internationaux de Madrid et de La Haye. Cette somme sera remboursée par l'Union de La Haye à l'Union de Madrid dès que le solde du fonds de réserve de l'Union de La Haye le permettra. Conformément à la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI à la cinquante-cinquième série de réunions tenue en 2015, les unions financées par des contributions ont assuré le financement du déficit de l'Union de Lisbonne pour l'exercice biennal 2016-2017 qui s'élevait à 75 550 francs suisses. Ce montant sera remboursé par l'Union de Lisbonne aux unions financées par des contributions dès que le niveau des réserves de l'Union de Lisbonne le permettra.

Incidence sur les flux et les niveaux de trésorerie des réserves

17. Les liquidités disponibles ainsi que l'élément liquide des réserves suffisent amplement à financer les décaissements proposés au titre des projets supplémentaires relevant du PCE proposés et le solde du PCE actuel ainsi que les autres projets spéciaux financés au moyen des réserves.

Incidence sur les niveaux de trésorerie.

18. Après le provisionnement du montant recommandé de réserve opérationnelle fixé à 22% du budget (157,0 millions de francs suisses pour 2016-2017 et 160,4 millions de francs suisses pour 2018-2019) et des réserves établies pour le financement des engagements au titre de l'AMCS (trésorerie stratégique d'un montant de 124,4 millions de francs suisses), le solde de trésorerie principale, y compris la réserve pour projets spéciaux, se présente comme suit :

Tableau 5 : Réserves selon la politique en matière d'investissement
(en millions de francs suisses)

	30 juin 2018	31 décembre 2017
Montant total des liquidités et des placements	568,3	543,8
Réserve opérationnelle (montant recommandé pour les FRR en 2016-2017 et 2018-2019)	160,4	157,0
Trésorerie stratégique	<u>124,4</u>	<u>124,4</u>
Trésorerie principale*	283,5	262,4

*La trésorerie principale comprend la réserve pour projets spéciaux

19. Le solde de trésorerie et des placements a augmenté de 24,5 millions de francs suisses entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018. La trésorerie générée par l'Organisation au cours du premier semestre de 2018 lui a permis d'absorber aisément le remboursement intégral de ses emprunts auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). L'OMPI a remboursé le solde restant de ces emprunts, qui s'élevait à 16,9 millions de francs suisses, en janvier 2018, conformément à sa stratégie visant à limiter l'incidence des taux d'intérêts négatifs actuels en francs suisses. L'Organisation conserve un niveau de liquidités suffisant pour les besoins de trésorerie.

20. Conformément à la politique de l'OMPI en matière de placements, le solde de trésorerie principale est placé tout en veillant à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles pour faire face aux éventuels imprévus. En outre, les liquidités de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation.

Niveaux de liquidité des réserves

21. La partie liquidités des actifs nets de l'OMPI a été définie comme étant l'excédent des actifs courants par rapport aux passifs courants après ajustements de certains éléments selon les normes IPSAS. La position de la partie liquidités des actifs nets est passée de 357,8 millions de francs suisses à la fin de 2016 à 240,7 millions de francs suisses à la fin de 2017.

22. Au cours de 2017, l'Organisation a effectué des placements importants dans le cadre de sa politique révisée en matière de placements. Il ressort des états financiers de 2017 que l'OMPI a procédé au transfert de la partie liquidités affectée aux réserves principales et stratégiques vers les actifs non courants dans la mesure où l'Organisation entend placer ces réserves dans des investissements excédant une période d'un an afin de maximiser le bénéfice tout en préservant le capital. La trésorerie stratégique est investie à plus long terme, entraînant une diminution des réserves de trésorerie. La trésorerie principale a été placée dans des produits garantissant la disponibilité des fonds afin de faire face à toute éventualité. Ainsi, aux fins de comptabilisation des réserves de liquidités, les placements de trésorerie principale sont considérés comme des liquidités. Toutefois, il est important de noter que la trésorerie principale fait l'objet de placements dont l'objectif est de générer un rendement positif sur des périodes continues de cinq ans. L'accès à ces fonds à court terme pourrait entraîner des pertes liées aux placements.

23. D'autres ajustements apportés à des éléments compris dans les actifs et passifs courants au titre des normes IPSAS influant sur l'estimation de l'élément liquidités des actifs nets se présentent comme suit :

- i) Les stocks représentent la valeur des publications imprimées mais non distribuées ni vendues. Dans la mesure où la majeure partie de cet élément ne donnera pas lieu à une rentrée de trésorerie, il n'est pas inclus dans les actifs courants aux fins de calcul du solde net de liquidités; et
- ii) Les encaissements par anticipation, déduction faite des actifs courants du compte débiteurs du PCT, représentent la part des taxes provenant du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye déjà perçues par l'OMPI en trésorerie mais pour lesquels la publication n'a pas été achevée. Conformément aux normes IPSAS, ces fonds sont considérés comme des encaissements par anticipation non perçus et ne sont pas comptabilisés dans les recettes jusqu'à la date de publication. Toutefois, à la différence d'autres engagements, les encaissements par anticipation sont des recettes différées déjà reçues en trésorerie, qui feront partie des recettes et de l'excédent dans un délai de 12 mois au maximum. Ainsi, la partie liquidités des encaissements par anticipation n'est pas considérée comme étant à déduire des actifs de trésorerie de l'OMPI dans la mesure où elle ne donne pas lieu à une sortie de liquidités.

Tableau 6 : Évolution des réserves de liquidités nettes
(en millions de francs suisses)

	31 décembre 2017	Position après ajustements 31 décembre 2017	31 décembre 2016 (retraîtée)	Position après ajustements 31 décembre 2016 (retraîtée)
Actifs courants	341,1		604,4	
Placements de trésorerie principale non courants		174,2		-
Compte débiteurs du PCT		(50,8)		(46,4)
Ajustements au titre du stock		<u>(1,3)</u>		<u>(1,5)</u>
Actifs courants de trésorerie nets		463,2		556,5
Passif courant	505,3		468,3	
Ajustements au titre des encaissements par anticipation		<u>(282,8)</u>		<u>(269,6)</u>
Passif courant net de trésorerie		222,5		198,7
Actif courant net*	(164,2)		136,1	
Partie liquidités de l'actif net		240,7		357,8

*Selon les états financiers

24. Tel qu'indiqué ci-dessus, les réserves de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation. Ces derniers sont estimés à 65 millions de francs suisses (résultat opérationnel prévu avant déduction des dépenses prélevées sur les réserves) pour l'exercice biennal 2018-2019.

Conformité des projets relevant du PCE avec les principes de la politique relative aux réserves

25. Les sections ci-dessus fournissent une analyse de l'utilisation des réserves selon les principes énoncés dans la politique révisée relative aux réserves. Ces principes sont reproduits à l'annexe I pour plus de commodité. Un résumé de l'analyse de chaque principe figure dans les paragraphes ci-dessous.

Principe n° 1

26. Le solde des réserves (non compris les gains et pertes actuariels, les fonds de roulement et l'écart de réévaluation) à fin 2017 s'élevait à 317,7 millions de francs suisses. Le solde des réserves (non compris les gains et pertes actuariels, les fonds de roulement et l'écart de réévaluation), compte non tenu du montant estimé de la réserve pour projets spéciaux (dépenses effectives, engagées et proposées) s'élève à 278,4 millions de francs suisses, soit un montant bien supérieur au montant recommandé pour les FRR pour l'exercice biennal 2018-2019, à savoir 160,4 millions de francs suisses.

Principe n° 2

27. Le calcul des réserves disponibles ne comprend pas le fonds de roulement ni l'écart de réévaluation (voir les tableaux 3 et 4).

Principe n° 3

28. Les projets proposés sont des projets ponctuels d'améliorations essentielles dans le domaine informatique. Veuillez consulter les descriptifs de projets et leurs facteurs déterminants figurant aux annexes II et III.

Principe n° 4

29. L'intégralité des coûts sur le cycle de vie des projets, les avantages escomptés et les coûts annuels récurrents pour chaque projet sont indiqués aux annexes II et III, le cas échéant.

30. En outre, les flux et niveaux de trésorerie des réserves suffisent à financer intégralement les propositions de projets supplémentaires relevant du PCE (voir les paragraphes 17 à 24).

Principe n° 5

31. La mise en œuvre des projets supplémentaires proposés au titre du PCE est prévue au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021.

Opportunités futures d'amélioration de l'infrastructure des locaux

32. Le contexte et les besoins relatifs aux futurs projets sont décrits ci-dessous. Le Secrétariat mènera des travaux approfondis, notamment une évaluation des besoins, une étude de marché et des études de faisabilité, afin de faire des propositions concrètes en 2019 le cas échéant.

33. Le Secrétariat de l'OMPI poursuit ses efforts afin de mettre à la disposition de l'ensemble du personnel de l'OMPI (fonctionnaires et non-fonctionnaires) une infrastructure des locaux adéquate, notamment pour assurer la continuité des opérations. Dans ce contexte, le Secrétariat a recensé un besoin potentiel de bureaux supplémentaires, résultant principalement d'un accroissement de l'effectif sur le site de l'OMPI en réponse à la hausse continue de la demande en faveur des services fournis par l'Organisation. En outre, les locaux actuellement réservés aux bureaux sont soumis à forte pression, compte tenu du besoin accru de petites salles de réunion (ou de salles de taille moyenne) ainsi que des règles de sécurité applicables aux imprimantes et autres appareils partagés qui, selon la législation suisse, doivent être placés dans des locaux techniques distincts. Par ailleurs, le contrat de location portant sur l'un des bâtiments loués par l'Organisation, qui expire fin 2019, devra être renouvelé. Le coût de cette location devrait augmenter de presque 94% à compter de 2020.

34. Il existe donc une opportunité unique de procéder à une évaluation, une analyse et une vérification complètes des besoins, notamment une analyse de l'achat par rapport à la location et l'optimisation des locaux existants, afin de faire en sorte que la solution la plus rentable soit retenue et proposée aux États membres de l'OMPI pour approbation en 2019.

35. L'OMPI, qui emploie environ 1200 fonctionnaires issus de quelque 120 pays différents, doit rester attrayante dans le secteur compétitif de la propriété intellectuelle, qui se caractérise par une forte demande de ressources compétentes et expérimentées et dans lequel le niveau de prestations, notamment les prestations autres que les salaires, fait souvent la différence auprès des employés potentiels. Les jeunes employés de la région de Genève sont soumis à une pression croissante lorsqu'il s'agit de trouver des solutions économiques en matière de garde d'enfants, compte tenu de la demande extrêmement forte relative aux services de garde et aux écoles maternelles. Compte tenu des outils limités dont dispose le Secrétariat pour rendre l'ensemble de ses prestations plus concurrentielles, une offre de services de garde serait attrayante pour le personnel existant et potentiel, en particulier les femmes.

36. Le Secrétariat envisage donc de fournir des services de garde d'enfants à son personnel. Dans le cadre plus large de la responsabilité sociale de l'OMPI en sa qualité d'employeur de choix, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que le bien-être, sont essentiels du point de vue de la stratégie en matière de ressources humaines. Le Secrétariat envisage de consulter le pays hôte et les autorités locales afin d'examiner les éventuelles options en matière de garde d'enfants, qui pourraient comprendre la création d'un centre d'accueil ou l'utilisation des services de garde existants ou à venir dans le quartier du site de l'OMPI.

37. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

38. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des deux projets supplémentaires relevant du PCE, pour un montant total de 3,0 millions de francs suisses, et de prendre note des opportunités futures d'amélioration de l'infrastructure des locaux.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I Politique révisée relative aux réserves

Les principes régissant l'utilisation des fonds de réserve et de roulement (FRR) selon la politique révisée relative aux réserves⁴ sont les suivants :

PRINCIPE N° 1 : les propositions concernant l'utilisation des FRR ne devraient s'appliquer qu'aux montants disponibles dans le cadre des FRR en sus du montant recommandé imposé par la politique de l'OMPI relative aux réserves. Ce principe s'applique à chaque union et à l'Organisation dans son ensemble.

PRINCIPE N° 2 : le calcul des réserves disponibles sera fondé sur les informations relatives aux FRR figurant dans les états financiers les plus récents et doit prendre dûment en considération les dépenses effectives, engagées et prévues au titre des réserves pour le ou les exercices sur lesquels s'étendra la mise en œuvre du projet proposé. L'écart de réévaluation (revalorisation du terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment) et les fonds de roulement (qui ont été établis au moyen des contributions des États membres) ne sont pas comptabilisés dans le montant disponible en sus du montant recommandé des FRR.

PRINCIPE N° 3 : les propositions d'utilisation des réserves disponibles doivent être limitées et porter sur des projets ponctuels d'améliorations essentielles, et à titre exceptionnel, sous réserve de la décision des assemblées des États membres et des unions de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne elle-même et ses réserves disponibles. Les projets d'équipement sont normalement définis dans un plan-cadre à long terme en tant que projets de construction/rénovation ou projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs.

PRINCIPE N° 4 : les propositions d'utilisation des réserves doivent être établies de manière exhaustive et comprendre des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie des projets, les avantages escomptés (qui peuvent être financiers ou de nature qualitative), les dépenses récurrentes que l'Organisation sera tenue de financer au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux ultérieurs et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves.

PRINCIPE N° 5 : Les propositions concernant l'utilisation des réserves peuvent porter sur des projets et des activités qui dépassent le cadre de l'exercice financier biennal de l'Organisation, et peuvent s'étendre sur plusieurs exercices biennaux ou durer plus d'un exercice biennal.

[L'annexe II suit]

⁴

Documents WO/PBC/23/8 et WO/PBC/23/9.

ANNEXE II Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes

Objectifs du projet et avantages escomptés

Depuis 2017, le Secrétariat étudie les possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité, la résilience, la sécurité et la souplesse d'une infrastructure informatique à l'appui d'une large gamme de services commerciaux. Une étude panoramique des prestataires de services a été menée en 2017 et un processus d'appel d'offres a été lancé en 2017, qui s'est achevé en 2018, pour engager des prestataires de services en nuage pour l'infrastructure informatique et les services connexes. La stratégie vise à signer des contrats avec de multiples prestataires de services, de manière à diversifier les risques et à recourir au meilleur prestataire pour chacun des services concernés.

Le Secrétariat compte actuellement plus de 100 applications informatiques, dont environ 60% fournissent des services à des utilisateurs externes, notamment les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye), les bases de données en ligne, les plateformes pour l'échange de données, les partenariats public-privé et d'autres applications. À présent, ces applications sont presque exclusivement hébergées par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), dans deux centres de données établis à Genève.

Les premières études pilotes ont montré que le Secrétariat peut tirer des avantages importants de la migration des applications vers des prestataires de services en nuage. Voici quelques exemples des avantages recensés :

- les applications pilotes, qui reposaient sur un budget de 60 000 francs suisses pour la fourniture d'une infrastructure informatique hébergée par le CIC, peuvent être hébergées par des fournisseurs de services en nuage pour moins de 10 000 francs suisses par an. Des études similaires pour des applications plus larges font état d'économies de plus de 50% pour les dépenses relatives à l'infrastructure des TIC;
- pour les applications essentielles, la résilience peut être sensiblement améliorée par l'utilisation de multiples emplacements physiques (régions ou zones de disponibilité) dans le cadre des services en nuage, plutôt que d'un point unique de défaillance comme un centre du CIC. Les applications seront ainsi réellement à l'abri des défaillances, notamment les pannes d'électricité, les problèmes de connexion Internet, et les catastrophes naturelles ou dues à l'homme, entre autres; et
- les services pour lesquels il existe une base d'utilisateurs mondiale peuvent être sensiblement améliorés par la répartition au niveau mondial, dans de multiples régions, de l'intégralité ou d'une partie de l'application. L'amélioration portera aussi sur les délais de réponse et la disponibilité.

Le Secrétariat gère les risques en matière de sécurité et de conformité en prévoyant des dispositions contractuelles particulières et en appliquant des contrôles de sécurité très stricts en matière de localisation des données, d'accès aux données et de cryptage, entre autres.

Le projet proposé visera les objectifs stratégiques généraux suivants :

- optimisation des coûts : des économies sont attendues en matière d'appui, de maintenance et de gestion de l'infrastructure informatique. Les coûts peuvent également être optimisés si des ressources adaptées sont prévues pour les services en nuage, par exemple grâce à une augmentation ou une diminution automatique des ressources selon la structure de la demande;

- réactivité et souplesse accrues : souplesse et réactivité accrues dans la fourniture d'infrastructures informatiques pour les nouvelles applications, les besoins ponctuels (par exemple, ressources pour l'intelligence artificielle) et les variations imprévues de la demande;
- amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes : avec la répartition des services dans le monde entier grâce à l'informatique en nuage, les délais de réponse seront raccourcis; et
- amélioration de la continuité des opérations : une utilisation correcte de l'infrastructure en nuage permettra la mise en œuvre rapide et à moindre coût des fonctions de sauvegarde et de récupération. Les interruptions de service dues à une panne de courant, une défaillance de l'Internet ou autre seront moins nombreuses, et il n'existera plus de dépendance à l'égard d'un fournisseur de services unique.

Mise en œuvre du projet

Le projet proposé se traduira par la création, à grande échelle, d'une fonction d'hébergement en nuage pour les applications informatiques et accélèrera la migration de 50 applications de grande importance vers la nouvelle infrastructure.

Un centre d'excellence sera créé pour l'environnement en nuage et des outils seront mis au point pour automatiser la gestion de cet environnement, ainsi que la sécurité, la continuité des opérations, le déploiement des applications, la réponse aux incidents, et la gestion des changements et de la configuration, entre autres. L'environnement en nuage sera intégré aux systèmes de gestion de la sécurité de l'OMPI et aux plateformes de mise au point des applications. Une fois créée, cette fonction sera intégrée à l'actuel programme relatif aux TIC pour la continuité des opérations et la maintenance.

Pour retirer un maximum d'avantages de la migration vers les services en nuage, les applications informatiques devront faire l'objet d'un certain nombre d'adaptations. Il pourrait également être nécessaire de reformater les données en vue de leur migration vers les services en nuage. Bien que les efforts déployés pour chaque application puissent s'étaler sur plusieurs semaines, un exercice ponctuel visant la migration d'un grand nombre d'applications exige un investissement important, notamment la création d'une architecture en nuage, la conception d'outils de migration, la migration des données et la réalisation de tests portant sur les applications.

Le projet sera géré selon une méthode structurée de gestion de projets prévoyant des résultats ainsi que des étapes garantissant le contrôle du processus. Le projet devrait durer 24 mois.

Facteurs déterminants

- Besoins opérationnels : compte tenu du nombre croissant de services fournis par des applications informatiques, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure informatique souple et modulable, afin que les services puissent être fournis à des utilisateurs répartis dans le monde entier et être rapidement actualisés pour répondre à l'évolution de la demande;
- Maîtrise des coûts : il existe de véritables possibilités de réduire les coûts de l'infrastructure et des services connexes de gestion des TIC à moyen et long termes;

- Résilience de l'Organisation : l'utilisation de l'infrastructure en nuage permettra de répartir facilement les applications informatiques entre de multiples centres de données et de multiples régions, ce qui renforcera considérablement la résilience en cas de problèmes techniques, naturels ou causés par l'homme; et
- Sécurité et assurance informatique : la prestation de services en nuage va de pair avec une plus grande automatisation et des outils de gestion de la sécurité qui peuvent être intégrés aux systèmes de gestion de la sécurité de l'OMPI pour renforcer la sécurité des actifs et systèmes informatiques.

Le projet répond aux exigences énoncées au principe n° 3 de la politique révisée relative aux réserves en ce sens qu'il s'agit d'un projet ponctuel d'améliorations essentielles du fait de sa taille et de son champ d'application.

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents annuels liés à la maintenance et à l'utilisation des services en nuage remplaceront, sur le moyen et long termes, les coûts récurrents relatifs à l'actuel hébergement sur site de l'infrastructure informatique de l'OMPI. Ces coûts seront intégrés aux différents projets de programme et budget dans le cadre du budget ordinaire.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage

Objectifs du projet et avantages escomptés

L'OMPI, comme bon nombre d'organisations aujourd'hui, utilise un service de messagerie électronique pour ses communications quotidiennes en interne et avec l'extérieur, que ce soit pour les membres de son personnel, ses clients, ses États membres et ses autres parties prenantes. Ce service est donc devenu essentiel pour les activités quotidiennes de l'OMPI, et toute interruption de ce service nuit au fonctionnement de l'Organisation.

Actuellement, le service de messagerie de l'OMPI est hébergé dans un environnement prévu à cet effet au Centre de calcul international de l'ONU (CIC).

L'objectif du projet est de transférer avec succès le contenu intégral du système de messagerie, y compris les archives, vers un service de messagerie en nuage afin de réduire la dépendance de l'OMPI à l'égard du CIC pour la fourniture de services informatiques. Une stratégie de diversification réduit l'exposition à l'augmentation des coûts des services fournis par le CIC, liée à la réduction de l'utilisation de ces services par d'autres entités participantes du système des Nations Unies.

Les avantages escomptés de la migration de la messagerie électronique vers le projet d'informatique en nuage sont les suivants :

- réduction des coûts d'exploitation, grâce à l'utilisation de services standard de messagerie électronique en nuage permettant de fortes économies d'échelle;
- augmentation de la résilience des services de messagerie électronique grâce à la possibilité d'une répartition géographique plus large, dans divers centres de données;
- migration de l'actuel environnement Microsoft Office, avant sa date d'obsolescence, vers le nouvel environnement Microsoft Office 365, dont la messagerie électronique en nuage fait partie;
- renforcement de la sécurité des services de messagerie électronique, grâce à la mise en œuvre de solides mesures d'authentification et de contrôle d'accès; et
- regroupement des comptes et identifiants d'utilisateurs entre les services hébergés sur site et les services en nuage. Cela facilitera la migration à plus grande échelle des applications de l'OMPI vers les services en nuages.

Mise en œuvre du projet

Le projet sera déployé de manière progressive, avec notamment la mise en œuvre du nouvel environnement et la migration du contenu du service existant de messagerie électronique à partir de l'exercice biennal 2018-2019, pour un système qui sera pleinement opérationnel en ligne d'ici la fin de l'année 2020.

Facteurs déterminants

- Maîtrise des coûts : le fournisseur actuel des services de messagerie électronique a indiqué à l'OMPI que les coûts relatifs à la fourniture de ces services allaient probablement augmenter, puisqu'un certain nombre de ses autres clients passaient à des services d'hébergement en nuage, ce qui réduisait les économies d'échelle et faisait augmenter les coûts unitaires.

La mise en œuvre d'un système de messagerie électronique en nuage permettra à l'OMPI de tirer parti d'une réduction des coûts de fonctionnement récurrents pour les services de messagerie électronique.

- Sûreté, sécurité et assurance informatique : la mise en œuvre d'un service de messagerie électronique en nuage permettra à l'OMPI d'atteindre un plus haut degré de résilience, puisque l'hébergement de la messagerie électronique peut être divisé entre de multiples centres de données, avec une répartition géographique plus large que dans le cadre du service actuel. Cette répartition plus large permettra la continuité des opérations du service de messagerie électronique, à l'appui d'un certain nombre d'opérations de l'OMPI même en cas d'incidents de grande ampleur dans la région de Genève. En outre, l'OMPI sera en mesure de tirer parti des mécanismes de sécurité incorporés dans le service en nuage pour protéger plus avant son service de messagerie électronique.

Le projet répond aux exigences énoncées au principe n° 3 de la politique révisée relative aux réserves en ce sens qu'il s'agit d'un projet ponctuel d'améliorations essentielles du fait de sa taille et de son champ d'application.

Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents liés à la maintenance et au fonctionnement de la plateforme de messagerie électronique hébergée dans un environnement en nuage seront inscrits au budget ordinaire dans les propositions de programme et budget successives. Les coûts récurrents estimés pour le projet s'élèvent à 460 000 francs suisses par année. Cela représente une économie de plus de 250 000 francs suisses par année par rapport aux coûts de fonctionnement actuellement associés au système de messagerie électronique de l'OMPI.

[Fin de l'annexe III et du document]